



Ville de MOULINS-ENGILBERT

40 rue des fossés 58290

Tél : 03.86.84.21.48

Mail : mairie-moulins-engilbert@orange.fr



Le 09 avril deux mille vingt-quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 05 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Serge DUCREUZOT, Maire, salle du conseil.

PRESENTS : M. Jérôme DUBREU, M. André LARGE, Mme Mélanie CHALUMEAU, Mme Elisabeth JOSSE, Mme Monique GUIRY, Mme Marie-Claire RANVIER, M. Jean-Paul LAMBOURG, M. Pierre BROSSARD, M. Joël HISLEN, Mme Cécile GERBEAULT, M. Philippe DUCHEMIN, Mme Barbara NOVAK, M. Alban BEAUZON,

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Angélique FAURE

Monsieur Jean-Paul LAMBOURG est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté avec quelques modifications à l'unanimité des votants.

I-Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget principal

a) Compte administratif

Compte établi en fin d'exercice retraçant les mouvements effectifs en dépenses et recettes de la collectivité.

Le compte administratif 2023 se solde par un excédent cumulé de 873 836.64 € (Fonctionnement + Investissement), soit 418 161.70 € en excédent de fonctionnement et 455 674.94 € en excédent d'investissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

b) Compte de gestion

Ensemble des documents chiffrés et des pièces des dépenses et recettes, fournis par le comptable public des opérations qu'il a exécutées et centralisées durant une année entière.

Les écritures sont conformes à celle du compte administratif 2023

La concordance entre le compte de gestion et le compte administratif est avérée

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

II- Affectation du résultat

Le résultat est affecté de la façon suivante :

- En réserve d'investissement au R1068 : 787 972.65 €
- En report de fonctionnement au R002 : 293 671.72 € (Incorporation des résultats de la Caisse Des Ecoles et du CCAS soit 12 289.39 €) soit un 002 à 305 971.11 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

III- Vote des taxes

L'état 1259 comporte les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La commission des finances réunie le mercredi 3 avril 2024 propose

| TAXES | BASES 2023 | TAUX 2024 | PLAFONDS 2024 | BASES PREVISIONNELLES 2024 | Produit de référence | Taux soumis à l'approbation du conseil (1%) | Produits attendus |
|-------|--------------|-----------|---------------|----------------------------|----------------------|---|-------------------|
| TFB | 1 829 511.00 | 39.62 | 107.21 | 1 914 000.00 | 758 327.00 | 40.02 | 765 983.00 |
| TFNB | 180 812.00 | 37.63 | 117.49 | 187 800.00 | 70 669.00 | 38.00 | 71 364.00 |
| TH | 609 674.00 | 22.74 | 57.29 | 581 000.00 | 132 119.00 | 22.97 | 134 456.00 |
| CFE | | | | | 961 115.00 | | 971 803.00 |

Soit un gain de 10 688.00 € si augmentation des taux de 1%.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Monsieur Jérôme DUBREU explique qu'il est plus sage de prévoir 1% régulièrement plutôt que d'avoir à faire subir une hausse trop importante aux contribuables.

Mme Cécile GERBEAULT demande si c'est une obligation d'augmenter les taux, et M. Pierre BROSSARD lui dit que non, c'est un choix des élus.

M. Le Maire rappelle que de nombreux travaux sont engagés et que la hausse de 1% permet de prendre en compte une partie de l'augmentation des postes énergétiques.

IV – Vote du budget primitif 2024

| | <u>Fonctionnement :</u> | <u>Investissement</u> | <u>TOTAL SECTIONS</u> |
|-----------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| DEPENSES | 2 113 415 .42 € | 2 494 718.50 € | 4 608 133.92 € |
| RECETTES | 2 164 408.11 € | 2 494 718.50 € | 4 659 126.61 € |

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Monsieur Jérôme DUBREU précise que la commission des finances avaient plusieurs choix, soit échelonnement soit emprunt, et qu'elle a choisi la première proposition (échelonnement sur 2 années)

V- Approbation du compte administratif et du compte de gestion du Bon Labou- reur

a) Compte administratif

Compte établi en fin d'exercice retraçant les mouvements effectifs en dépenses et recettes de la collectivité.

Le compte administratif 2023 se solde par un excédent cumulé de 220 509.86 € (Fonctionnement + Investissement), soit 23 962.54 € en excédent de fonctionnement et 196 547.32 € en excédent d'investissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

b) Compte de gestion

Ensemble des documents chiffrés et des pièces des dépenses et recettes, fournis par le comptable public des opérations qu'il a exécutées et centralisées durant une année entière.

Les écritures sont conformes à celle du compte administratif 2023

La concordance entre le compte de gestion et le compte administratif est avérée

VI - Affectation du résultat

Le résultat est affecté de la façon suivante :

- En report de fonctionnement au R002 : 34 359.58€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

VII- Vote du budget

| | <u>FONCTIONNEMENT</u> | <u>INVESTISSEMENT</u> |
|-----------------|------------------------------|------------------------------|
| DEPENSES | 2 868.00 | 30 000.00 |
| RECETTES | 55 359.58 | 406 647.12 |

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

VIII- Redevance occupation des sols

Chaque année, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par EDF et ORANGE pour l'occupation du domaine public communal.

Le SIEEEN nous a fait parvenir les montants maximums pour 2023 :

- ↳ EDF : 239 € pour les communes de moins de 2 000 habitants (234 € en 2023)
- ↳ ORANGE :

| | Tarifs 2024 | Nombre de KM | Montant |
|-------------------|-------------|--------------|------------|
| Réseau souterrain | 48.27 | 25.684 | 1 239.77 € |
| Réseau aérien | 64.36 | 22.072 | 1 420.55 € |
| Emprise au sol | 32.18 | 0.90 | 28.96 € |
| | | | |

Pour ce qui est de la fibre optique, les montants de référence sont ceux des réseaux ORANGE, soit 48.27 € par km de réseau souterrain.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

IX- Validation APD Vestiaires du foot

Par délibération n°2021-45 en date du 15 décembre 2021, le conseil municipal a désigné le cabinet d'architecture " ROUYER" comme maître d'œuvre du projet de démolition et reconstruction des vestiaires du stade.

Après de nombreux échanges avec les élus, le maître d'œuvre a présenté l'Avant-Projet-Définitif.

Cette mission de maîtrise d'œuvre permet de déterminer les surfaces détaillées des éléments du programme, d'arrêter en plans, coupes et façades les dimensions de l'ouvrage, de définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques, d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux et de permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre.

L'estimation des travaux est fixée à 433 500.00€ HT pour ce projet.

Le conseil municipal accepte par 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

Monsieur Le Maire dit qu'il a été demandé à l'architecte de revenir à une proposition proche du montant initial qui lui avait été donné au début du projet.

Le désamiantage et les diagnostics augmentent le coût de façon significative

X- Modification régie loisirs

Le SGC de Nevers nous demande de modifier la régie Loisirs en ajoutant un article qui dit que la régie encaisse la vente des badges aux associations. (régularisation)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

XI- Demande de subvention Fonds Verts et C2R pour la Place Lafayette

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention de 30% sur l'assiette éligible des dépenses de la Place Lafayette, et 250 000 € au titre du C2R au stade actuel (Esquisse), le montant prévisionnel des travaux est estimé à 400 000 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

XII- Transfert de compétence « patrimoine informatique »

Le SIEEEN a fait une proposition de transfert de compétences informatique. Ce transfert nous permet d'économiser environ 2 500.00 € à l'année.

le Pack Services, c'est :

La veille technologique numérique, le suivi réglementaire, les conseils ;

La maintenance des logiciels métiers ;

La hotline assurant une prise en charge des tickets de demande, via notre extranet, pour toute assistance matérielle et logicielle ;

L'acquisition, l'installation et l'assistance sur les matériels, logiciels et certificats électroniques ;

L'accès libre et gratuit à notre catalogue de formations ;

L'accès à la plateforme dématérialisée des actes comptables et des délibérations ;

La mise à disposition de notre Système d'Information Géographique « GéoSIEEEN ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

XIII- Passage au 30 kmh

Monsieur Le Maire propose des limitations à 30 kmh sur certains axes du bourg.

Il explique que de nombreuses personnes le sollicitent pour limiter la vitesse dans les rues de Moulins-Engilbert, notamment la rue des fossés, la rue Sallonyer et la rue saint Antoine.

Les administrés trouvent que les tracteurs passent trop vite, M. Alban BEAUZON précise que les tracteurs ont des « boîtes 35 » et que 5 kmh ne vas pas changer « grand-chose ».

M. Joël HISLEN et Mm Cécile GERBEAUT trouvent que le passage pour piéton Place Boucaumont est très dangereux.
Les élus demandent à ce qu'on se renseigne sur le coût des radars pédagogiques.

XIV- Divers

M. Le Maire rappelle qu'il y a quelques temps, le conseil s'était réuni pour réfléchir sur le devenir de chemins ruraux qui ne servent plus.

Pour aller plus loin dans la réflexion et vérifier si ces chemins sont aliénables, il demande à ce qu'une équipe soit constituée pour faire le tour de ces chemins.

M. Pierre BROSSARD, Mme Cécile GERBEAULT et Mme Barbara NOVAK se proposent.

Mme Geneviève DURUISSEAU a proposé à M. Le Maire de céder sa parcelle située en face le plan d'eau (*lieu dit La Comme*) à la commune, les élus iront voir où elle se situe exactement.

Concernant le pré de la Brosse (4.5 ha), il faut réfléchir à une solution, peut-être, le reconstituer afin d'y faire pâturer des bovins, tout en gardant une entrée pratique à la parcelle. Ce pré dispose de deux accès, un par la Brosse et un par la route de Château-Chinon.

Il est demandé à la commission agricole, de trouver un exploitant. Un courrier sera envoyé à tous les agriculteurs de la commune. (Mise à disposition gracieuse en contrepartie de l'entretien de ce pré clôture et pâturage)

Mme Marie-Claire RANVIER demande si la mairie a des informations concernant le devenir de la boulangerie ODOUL.

M. Le Maire lui répond que pour le moment la seule information que nous ayons est que le liquidateur est venu faire le bilan.

Tous les élus s'accordent sur le fait qu'une vitrine fermée en plein centre-ville est dommageable.

M. Jean-Paul LAMBOURG dit que nous ne pouvons pas tout maîtriser.

Mme Cécile GERBEAULT demande où nous en sommes pour la rue Gaston BLIN (arrêté de péril sur le numéro 27 et le numéro 29).

M. Le Maire lui répond que nous avons contacté le service des Domaines d'Evry, et qu'ils sont sensés faire le nécessaire sur le numéro 29.

M. Jean-Paul LAMBOURG dit qu'il a rencontré M. DELHAYE gérant de la pizzeria « L'Agriculture » et que celui-ci est inquiet par rapport à la date de réfection des trottoirs. Monsieur Le Maire lui répond qu'il a déjà rencontré M. DELHAYE pour l'informer qu'il avait pris contact avec l'entreprise et que la pizzeria serait impactée deux jours à partir du 13 mai.

Concernant le projet de réhabilitation de la Place Lafayette, M. Jérôme DUBREU fait part des nouvelles esquisses en les projetant sur l'écran.

Il dit qu'à la foire de Mars, un stand avait été installé sur la Place Lafayette afin de présenter le projet aux usagers. (Beaucoup de passage et des habitants plutôt satisfaits)

Questionnement sur l'accès des PMR les jours de foire

Sur la vue 3D, on peut voir la végétalisation (obligatoire pour obtenir les subventions).

M. Pierre BROSSARD dit que comme il y a beaucoup de réseau, on ne peut pas mettre des arbres partout.

Esquisse :

- Stationnement en épi des deux côtés qui permet de gagner des places de parking.
- Rue vers la CCBLM plus dessinée avec des pavés.
- Ajout de fleurs en pied de mur vers la CCBLM et la rue du marché
- Les commerces de bouches seront délimités avec des pergolas et fleurs.
- L'idée est d'enlever le maximum de goudron
- Ce sera un bitume mais grenailé.
- Stationnement perméable sur du caillebotis

M. Le Maire fait part de son entretien avec M. Jean-Gabriel FERRANDO au sujet de l'accessibilité PMR à Moulins-Engilbert, son bilan est le suivant :

Les travaux réalisés dans les 15 dernières années, ne correspondent pas à l'accessibilité PMR et ce n'est pas rattrapable.

M. Jérôme DUBREU dit que nous devrions recevoir le DCE (**D**ossier de **C**onsultation des **E**ntreprises) de la maison des internes prochainement ce qui nous permettra de lancer le marché public.

Fin de séance 23 heures